



Maisons-Alfort, le 1^{er} mars 2018

Communiqué de presse

L'Anses et GDS France renouvellent leur collaboration pour trois ans

Roger Genet, Directeur général de l'Anses, et Michel Combes, Président de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS France), ont signé ce jour une convention cadre de partenariat afin de renforcer le dispositif de référence analytique vis-à-vis des dangers de catégories 2 et 3 en santé animale. Cette convention d'une durée de trois ans traduit le souhait des deux organismes de poursuivre leurs collaborations autour de ce dispositif, tout en veillant à l'adapter aux besoins de nouveaux enjeux sanitaires.

Une première convention entre GDS France et l'Anses, signée le 27 novembre 2013 pour une durée de trois ans et prorogé en 2017, visait la mise en place d'un dispositif opérationnel de référence analytique pour la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD), la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et la paratuberculose. GDS France et l'Anses ont souhaité renouveler dans la durée cette convention pour une nouvelle période de trois ans afin de consolider le dispositif, tout en veillant à l'adapter aux besoins de nouveaux enjeux sanitaires.

Un certain nombre de dangers sanitaires de catégories 2 et 3, dont certains sont réglementés, présentent de forts enjeux économiques pour l'élevage français et font l'objet de prophylaxies collectives volontaires ou obligatoires ou de certifications de troupeaux gérées par les professionnels. Ils nécessitent donc de disposer d'une référence nationale pour les analyses fondant les mesures prises par les gestionnaires.

L'objectif de la convention signée ce jour est de poursuivre, au sein du Laboratoire de Niort de l'Anses, les travaux de référence identifiés comme nécessaires dans le cadre de la politique sanitaire collective portée par les organismes professionnels à vocation sanitaire en matière de dangers sanitaires de catégories 2 et 3 notamment pour l'IBR, la BVD et la paratuberculose. Cette convention permettra également le développement de travaux de recherche partagés en appui à la référence.

Les collaborations avec GDS-France sont par ailleurs un atout majeur pour l'Anses pour la réalisation de sa mission en épidémiosurveillance en santé animale, qui nécessite un partenariat étroit avec les acteurs du terrain notamment *via* la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA).

Par cette convention, les deux organismes seront également amenés à unir leurs efforts afin de candidater à des appels à projets régionaux, nationaux ou internationaux portant sur l'amélioration des outils de diagnostic et de leur utilisation dans le cadre de programmes de lutte et/ou de certification.

Le renouvellement de cette convention avec GDS-France et la forte implication de la Région Nouvelle-Aquitaine renforcent le positionnement du Laboratoire de Niort de l'Anses en tant que pôle d'innovations en santé animale. La Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS France) est l'organisation agricole française en charge des questions de santé et d'hygiène animale ainsi que de qualité sanitaire. Elle rassemble les groupements départementaux et régionaux français (GDS et FRGDS) et regroupe les éleveurs bovins, porcins, ovins et caprins ainsi que les apiculteurs et dans certains départements les éleveurs de volailles, de chevaux et même de gibiers d'élevage. Ses objectifs sont d'œuvrer à l'amélioration de la santé publique en renforçant la santé animale, de contribuer à l'accroissement du revenu des éleveurs en réduisant le coût des actions sanitaires, et de favoriser l'économie de l'élevage en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits.

Situé dans la région Nouvelle-Aquitaine, au cœur d'un important bassin d'élevage bovin, ovin et caprin, le Laboratoire de Niort de l'Anses a été pendant près de 30 ans un laboratoire d'appui scientifique et technique à la filière caprine, développant une expertise sur les principales dominantes sanitaires caprines (rétroviroses, mycoplasmoses, tremblante, cryptosporidiose, paratuberculose caprine,...). Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire mise en place en 2011 et de la convention de partenariat signée avec GDS France en 2013, le Laboratoire a étendu son champ de compétences aux maladies infectieuses des bovins. Il est désormais en charge de la référence analytique des principaux dangers sanitaires de 2^{ème} et 3^{ème} catégories des ruminants faisant l'objet de prophylaxies ou de démarches collectives (IBR, BVD, Leucose bovine enzootique, hypodermose et paratuberculose).